



## **Le coton bio-équitable au Mali : un facteur de transformation sociale ?**

Isabelle DROY

IRD - UMR C3ED<sup>1</sup> Isabelle.Droy@ird.fr

### Résumé

*La production de coton biologique et équitable a démarré depuis 2004 au Mali, dans un contexte de grave crise du système de production du coton dit conventionnel (produit selon le modèle technique ayant recours aux intrants de synthèse). Cette alternative a rencontré une forte adhésion, notamment auprès des femmes qui ont été largement investies dans l'opération, alors qu'elles n'avaient pas le statut de producteur dans la culture conventionnelle et donc pas de pouvoir de décision. Si ce nouveau statut de productrices et le contrôle sur les revenus qu'il procure contribue à la transformation des relations sociales de genre, il faut néanmoins s'interroger sur les contraintes d'accès aux ressources (terre, matériel, travail etc.) que rencontrent les femmes de par leurs droits dans la société et leurs conséquences sur la production. Cette interrogation est d'autant plus cruciale que la filière de coton bio-équitable se trouve confrontée à des arbitrages délicats pour assurer sa durabilité économique, mais aussi environnementale (maintien de la fertilité), tout en gardant les objectifs de durabilité sociale du commerce équitable.*

Mots-clé : commerce équitable, coton, genre, Mali

### **Introduction**

Après être restés de longues années dans une niche plutôt confidentielle et distribués par des associations militantes, les produits bénéficiant du label « commerce équitable<sup>2</sup> » sont de plus en plus accessibles physiquement pour les consommateurs occidentaux, qui voient les rayons dédiés au commerce équitable se multiplier dans les enseignes de la grande distribution.

La charte du commerce équitable stipule les conditions à remplir pour obtenir le label ; elle est très précise sur les aspects économiques et sociaux de la production et de la distribution des produits. Si le grand public connaît l'impact positif du commerce équitable sur les revenus des producteurs, grâce à un prix d'achat qui leur est plus favorable que dans

---

<sup>1</sup> UMR 063- Institut de Recherche pour le Développement-Université de Versailles St Quentin en Yvelines

<sup>2</sup> Les normes à respecter selon les filières sont contrôlées par un des organismes de certification adhérant à la Fédération FLO (Fairtrade Labelling Organisation International) qui délivrent le label « commerce équitable » (par exemple Max Havelaar, très présent sur les produits vendus en France). Le label FLO-Cert a été créé en 2003 pour être conforme avec les règles internationales de la certification ; il définit les engagements du commerce équitable tant au niveau des organisations de producteurs que des importateurs et distributeurs.

les circuits commerciaux classiques, il est souvent moins informé des transformations sociales et organisationnelles induites par l'adhésion des producteurs à la charte du commerce équitable<sup>3</sup>. Cette certification est cependant moins contraignante en ce qui concerne les conditions environnementales de la production et de la transformation. Pour renforcer le pilier environnemental du développement rural durable, qui associe la durabilité écologique, économique et sociale, certaines organisations ont mis en place des filières sous le label bio-équitable, c'est-à-dire bénéficiant de la double certification de production biologique et de commerce équitable.

Les filières du coton équitable et du coton bio-équitable existent actuellement dans plusieurs pays ; au Mali, les deux filières ont été développées dans des régions différentes du bassin cotonnier. Nous nous intéressons dans cette communication à la filière bio-équitable créée dans la région de Bougouni, au Sud du Mali. Dans la première partie, nous présenterons les faiblesses du système de production de coton conventionnel sous l'angle de la durabilité ; il forme en effet le contexte du développement de la production de coton biologique et équitable dont nous examinerons le développement dans la seconde partie. La contribution de cette filière bio-équitable à la transformation des relations sociales de genre sera examinée en troisième partie en s'appuyant sur l'analyse d'une enquête réalisée en 2007 auprès de 202 productrices de coton bio-équitable.

## **I Questions sur la durabilité du système coton conventionnel<sup>4</sup>**

Pour mieux comprendre l'émergence, mais aussi les fragilités de la filière du coton bio-équitable, il est nécessaire d'analyser les failles du « système coton conventionnel » sous l'angle du développement rural durable<sup>5</sup>. En effet, la filière bio-équitable dépend en partie de l'évolution du système coton conventionnel.

Quelques traits marquants caractérisent la filière cotonnière au Mali : la production en culture pluviale dans le cadre d'exploitations familiales peu mécanisées, la mise en place progressive d'un système associant coton-céréales-élevage et l'encadrement en amont et en aval par une société (la CMDT<sup>6</sup>), qui permet de sécuriser l'environnement socio-économique des producteurs : prix garantis, approvisionnement en intrants, développement des services (Bonnassieux, 2002 ; Belières *et alii* 2002, Dufumier *et alii*, 2006 ; Devèze *et alii*, 2004 ; Hugon, 2005 a et b). Cette filière du coton dit « conventionnel », c'est-à-dire cultivé selon le

---

<sup>3</sup> Le prix d'achat est défini selon les pays et les produits pour couvrir les frais de production et offrir une rémunération satisfaisante à la main d'œuvre familiale, tout en contribuant au financement de la communauté auquel il appartient par le biais de la prime FLO. Les producteurs sont réunis en une organisation (coopérative, groupement etc.) qui est le seul interlocuteur des autres acteurs de la filière. L'engagement de fonctionnement démocratique, transparent et non-discriminant de l'organisation de producteurs est contrôlé par divers outils de suivi. Les conditions de travail doivent être décentes (pas de travail forcé, ni de travail des enfants etc.).

<sup>4</sup> Cette partie reprend les conclusions d'une étude réalisée par Droy, Belières et Bidou en 2008 « La durabilité en questions : le cas des systèmes de production cotonniers au Mali »

<sup>5</sup> Le développement rural durable peut être défini comme l'ensemble des processus de transformation des systèmes de production qui permettent d'accroître et d'améliorer à court terme les revenus et les conditions de vie des populations exploitant les productions agricoles, forestières et pastorales, tout en préservant la cohésion sociale et les conditions écologiques nécessaires au maintien et à la diversification future à moyen ou long terme de ces productions (Mathieu, 2001).

<sup>6</sup> Compagnie Malienne des Textiles

modèle technique dominant diffusé par les sociétés d'encadrement, a permis une profonde transformation du système agraire et des agricultures familiales. Il a été considéré comme une réussite en terme de développement, entraînant une hausse de la production cotonnière, mais aussi céréalière et une augmentation significative du niveau de vie des populations (Hussein *et al*, 2005).

Le succès du développement de la production cotonnière jusqu'au début des années 2000 a souvent été mise à l'actif de l'organisation verticale très intégrée de la filière avec un « système coton » favorisant l'approvisionnement en intrants (semences, engrais, pesticides), la commercialisation à un prix garanti, l'accès aux crédits et aux services d'appui et d'encadrement des producteurs notamment à travers leurs organisations, mais aussi la mise en place d'infrastructures économiques (routes) ou sociales (centre de santé). Ce mode d'organisation a fait l'objet de nombreuses analyses ; s'il présente beaucoup d'avantages, il présente aussi des inconvénients, tels que « *la confusion des fonctions de services publics (vulgarisation et formation), des fonctions économiques, la rigidité liée à l'intervention de l'État ou la position dominante de la CMDT* » (Hugon 2005a).

Après avoir été le moteur de la transformation sociale et économique de toute une région, faisant vivre près de 3,7 millions de personnes dans le pays, le « système coton » est entré dans une crise particulièrement grave. Si le principal déclencheur a été la baisse des prix d'achat du coton-graine au producteur, des fragilités structurelles amplifient la crise qui se manifeste par un effondrement de la production et une augmentation de la pauvreté dans le bassin cotonnier. Les études et analyses sur la crise du « système coton » étant nombreuses et très documentées, nous n'en soulignerons ici que quelques traits, vus sous l'angle de la durabilité.

### **1 La durabilité économique : chute des prix et de la production**

C'est bien sûr ce qui préoccupe le plus les différents acteurs de la filière, depuis le producteur jusqu'à l'Etat malien, pour qui le coton représente une source importante des recettes d'exportation. La mise en place d'un nouveau système de calcul des prix d'achat aux producteurs depuis 2005 marque la fin des prix garantis. On est ainsi passé d'un prix d'achat du coton graine de 210 Fcfa/kg en 2004 à 160 Fcfa/ kg en 2007, avec dans le même temps une hausse du coût des intrants (Nubukpo, 2005 et 2007 ; Samaké, 2008).

Entre 2004 et 2007, les superficies emblavées en coton ont diminué de moitié ; conjuguée à une baisse des rendements, cette situation a entraîné un effondrement de la production cotonnière. La baisse des revenus des producteurs a entraîné l'émergence d'une nouvelle pauvreté dans le bassin cotonnier, nommée le « paradoxe de Sikasso » (Sidibe *et alii*, 2007 ; Samaké *et alii*, 2008 ; Droy *et alii*, 2008, Mesplé-Somps *et alii*, 2008).

### **2 La durabilité sociale et organisationnelle**

Le système coton a été créateur de richesse, mais aussi générateur d'inégalités intrafamiliales et entre exploitations (Djourara, 2006, Samaké *et alii*, 2008). Les unités de production agricoles (appelées par facilité « exploitations ») sont composées de plusieurs ménages, résidant souvent dans la même concession et sous l'autorité d'un chef, qui organise

la production et la répartition des ressources (terre, revenus des cultures de rentes etc.). Dans ces unités, une partie des champs, appelés champs collectifs, est cultivé sous la direction du chef, mais avec toute la main d'œuvre familiale (qui doit réserver des jours de travail pour ces tâches). Ces champs fournissent les céréales, stockées dans des greniers collectifs, destinés à l'alimentation de la concession selon des règles précises. On trouve aussi dans beaucoup de sociétés, une autre catégorie de champs qui sont les champs individuels, pris sur le domaine foncier de la concession ou du ménage. Ceux-ci peuvent être cultivés par le chef de ménage lui-même, mais aussi par des femmes ou des jeunes hommes (dépendant de l'autorité du chef). La production de ces champs est soit autoconsommée soit vendue ; elle sert, notamment pour les femmes, à assurer leurs obligations à l'intérieur de la famille mais aussi de la communauté<sup>7</sup>. Le coton conventionnel est cultivé sur des champs collectifs ou parfois sur des champs individuels. L'introduction de la traction attelée et de l'élevage a provoqué un bouleversement majeur, tant dans les techniques de production que dans la capitalisation : la constitution d'un troupeau est désormais un moyen de thésaurisation et un facteur de différenciation socio-économique entre les exploitations (Brock, 2002).

Lorsque la pression foncière s'accroît, les droits d'usage les plus précaires sur la terre sont les premiers à disparaître et ce sont les champs individuels de femmes et de jeunes qui sont les plus concernés. La perte d'autonomie que cela entraîne est source de tensions, et dans le cas des jeunes, parfois responsables de l'éclatement des grandes familles, des jeunes ménages quittent alors la concession. Se pose alors la question de la survie économique de plus petites exploitations, peu dotées en matériel et en main d'œuvre. La crise actuelle accélère ces mutations, les chefs d'exploitation n'ayant plus de possibilité de redistribution des revenus du coton pour garantir leur autorité.

Au niveau villageois, la cohésion sociale est ébranlée par la crise du coton : les coopératives de producteurs de coton, qui accèdent aux intrants par un système de crédit solidaire, sont en grande difficulté. Beaucoup de producteurs n'arrivent plus à rembourser les avances en intrants, ce qui introduit un climat délétère dans le village puisque l'ensemble des producteurs est pénalisé.

A l'échelle régionale et nationale, les organisations de producteurs ont été peu associés aux prises de décisions concernant l'évolution ou la restructuration de la filière, contrairement à ce qui s'est fait dans d'autres pays comme le Burkina-Faso (Hugon, 2007 ; Berthomé, 2002). Les erreurs et difficultés de gestion de la CMDT ont gravement fragilisé la filière et ne lui ont pas permis de se renforcer et capitaliser au moment des années fastes du coton ; la chute des prix mondiaux et les ajustements nécessaires n'en ont été que plus difficiles. La réorganisation de la CMDT, le transfert plus ou moins réussi de certaines activités (comme l'approvisionnement en intrants) et les incertitudes institutionnelles provoquent une désorganisation de la production, accompagnée d'une réelle crise de confiance qui accroît le désarroi des producteurs déjà très déstabilisés par la baisse des prix.

---

<sup>7</sup> « La communauté est définie pour un individu par son origine ethnique et son rang familial. Elle se matérialise par un réseau de relations verticales et horizontales que tout individu doit assumer » (Mahieu, 1989). On trouve des villages avec un groupe dominant ou parfois plusieurs groupes relevant de communautés différentes.

### **3 La durabilité écologique : un modèle technique peu durable**

La littérature disponible sur le coton aborde moins souvent cette question. Le développement de la culture de coton biologique a pour principal intérêt la préservation de l'environnement et celle de la santé des populations des zones de production : en effet, la différence de qualité entre le coton biologique et non-biologique n'est pas très nette sur le produit fini qu'utilise le consommateur, contrairement aux productions alimentaires.

#### 2.1 La question des intrants de synthèse

A une échelle mondiale, le coton est la culture la plus consommatrice de pesticides de synthèse. La culture pluviale du coton telle qu'elle est pratiquée en Afrique de l'Ouest est plutôt moins consommatrice d'intrants agrochimiques (engrais minéraux, pesticides) que celle pratiquée en culture irriguée sous d'autres latitudes.

Les engrais minéraux pour la fertilisation des sols ne sont pas sans inconvénients pour l'environnement, mais leur dangerosité pour les populations et l'écosystème est moindre que ne l'est celle des pesticides. Or, en raison de la sensibilité de la culture aux ravageurs (insectes piqueurs-suceurs, champignons etc.), l'itinéraire technique du coton conventionnel, préconisé par les sociétés d'encadrement, prévoit plusieurs traitements de pesticides par cycle cultural<sup>8</sup>.

La contamination des sols, de l'eau et des organismes vivants par ces produits phytosanitaires est donc un problème sérieux, tout d'abord au moment de l'épandage et ensuite par les résidus des traitements. L'étude de Dem (2007) souligne que les relevés effectués à proximité des zones d'habitations (notamment les puits) et de stabulation des animaux montrent une contamination aux pesticides. Les auteurs soulignent aussi le manque de documentation disponible à l'échelle du bassin cotonnier : l'impact sur la santé des populations et l'environnement de l'utilisation des produits phytosanitaires en zone cotonnière n'est pas, pour l'instant, une problématique qui a mobilisé de nombreuses recherches, contrairement à ce qu'on observe dans les pays développés. Par ailleurs, de nombreuses observations empiriques font état de problèmes sur la santé humaine liés au mode d'utilisation de ces produits<sup>9</sup>.

#### 2.2 L'évolution de la fertilité des sols

La question de la fertilité des sols est nettement plus documentée. Cela s'explique par l'intérêt économique direct des différents acteurs en raison la baisse des rendements de la production cotonnière qui est observée depuis plusieurs années et qui affecte la compétitivité

---

<sup>8</sup> Jusqu'à 6 traitements, toutefois, ces dernières années, de nouveaux itinéraires techniques sont proposés aux producteurs, visant à réduire ce nombre de traitements (traitement par seuil ou lutte étagée ciblée).

<sup>9</sup> La culture technique des populations ne les incite pas à respecter les consignes de sécurité, ce qui provoque de nombreux accidents : « beaucoup de producteurs utilisent souvent les pesticides dans de très mauvaises conditions (absence d'équipements de protection, conservation de pesticides dans des endroits facilement accessibles aux enfants, dans des récipients de fortune qui prêtent souvent à confusion). Il s'y ajoute que les emballages vides ayant contenu les pesticides sont utilisés couramment dans les zones rurales (principalement par les femmes) dans les activités domestiques (transport et conservation de l'eau, conservation des aliments, etc.) » (PAN, 2004).

de la filière ; on est ainsi passé de 1,2 t/ha au début des années 1990 à environ 800 kg/ha depuis le début des années 2000 (source CMDT). Les causes de cette diminution ont été recherchées dans un éventuel appauvrissement des sols. Les débats entre agronomes sur cette question sont fournis et souvent contradictoires (Fok, 2007).

Ce qui est certain, c'est que le maintien, voire l'amélioration de la fertilité des sols est un processus dynamique qui dépend autant de facteurs techniques (recherche agro-pédologique, définition d'itinéraires techniques) qu'économiques (approvisionnement en intrants minéraux, arbitrage des coûts de production par les producteurs) ou socio-économiques (intégration agriculture-élevage). Une des conséquences de la chute des prix d'achat du coton au producteur, de la libéralisation de la filière cotonnière et du renchérissement du coût des intrants minéraux, liés aux cours du pétrole, se manifeste à travers une forme de « désintensification », qui aggrave cette chute des rendements. Quant à la fumure organique provenant de l'élevage, tout aussi essentielle pour l'amendement des champs, elle nécessite une maîtrise technique pour sa valorisation, mais aussi des moyens (bétail et accès aux pâturages) (Cissé *et alii*, 2006).

Les insuffisances dans les restitutions d'éléments minéraux et organiques compromettent le maintien de la fertilité des sols et cette question se trouve donc au centre des interrelations économiques et environnementales, aussi bien pour la culture du coton conventionnel que pour la culture biologique.

#### **4 Mutations durables ou fin d'un système ?**

Le système coton est-il en train de s'effondrer ? En effet, contrairement aux crises précédentes, comme celle de 2001 (grève des producteurs), celle-ci reflète un ébranlement de tous les fondements du système coton. Le constat est pessimiste : « la croissance de la production cotonnière s'est accompagnée d'une baisse significative des rendements et d'une pression foncière accrue. La crise des prix s'ajoutant à la baisse de la productivité, la situation ne peut pas être tenable sur le moyen/long terme. La zone cotonnière qui enregistrait un flux migratoire positif risque d'accuser au terme des années à venir des flux négatifs et les ressources naturelles risquent de se dégrader fortement, même si les techniques de production et d'utilisation de la fumure organique se développent » (Samaké *et al*, 2007 et 2008).

## **II Le développement de la filière de coton bio-équitable**

La mise en place d'une filière de production de coton biologique a démarré sous l'impulsion de l'ONG suisse Helvetas en 2002, après une phase expérimentale de trois ans. En 2004, la filière a obtenu la certification équitable par FLO, et ainsi les produits peuvent être vendus sous le label bio-équitable.

La zone choisie pour démarrer le projet est le sud du bassin cotonnier en raison des opportunités d'implantation de la culture biologique, comme la disponibilité en terres<sup>10</sup>. Le

---

<sup>10</sup> Les critères sont assez stricts, puisqu'il faut éviter la contamination du champ par les produits chimiques, provenant soit des champs voisins, soit par ruissellement (champ en bas de pente), soit résidus des cultures précédentes. Ces conditions sont difficilement réunies dans les zones les plus anciennement cultivées du bassin cotonnier.

peuplement de cette région s'est intensifié depuis quelques décennies, avec l'éradication de certaines maladies parasitaires comme l'onchocercose (Raynaut, 1997, Dufumier 2006), qui a permis la création de nouveaux foyers de population. Ces foyers sont composés d'agriculteurs bambara mais aussi d'agro-pasteurs peuls, qui ont été contraints à migrer et à se sédentariser vers des régions plus humides au moment des grandes sécheresses des années 1970. La région de Bougouni n'est pas passée en culture permanente et comprend d'importantes réserves foncières (jachères plus ou moins longues, forêts).

## **1 Une filière labellisée**

L'organisation de la filière du coton bio-équitable repose sur une intégration verticale, depuis l'appui aux producteurs du Mali jusqu'à la confection des articles textiles en Inde et à leur distribution en Suisse. La double certification biologique et équitable impose des contraintes fortes tout au long de la chaîne.

Dans le paysage du commerce équitable, il est intéressant de situer l'action conduite au Mali. En effet, les acteurs du commerce équitable sont de plus en plus nombreux et des divergences de conception et d'éthique apparaissent. Le succès des produits labellisés équitables suscite évidemment des convoitises, y compris de la part de grandes multinationales attirées par un marché en forte expansion. Ph. Robert-Demontrond (2008) a proposé une cartographie de ces organisations en fonction de leurs engagements et de leurs pratiques. Il distingue quatre groupes : deux groupes plutôt « militant »<sup>11</sup> privilégiant l'économie du « lien », c'est-à-dire le partenariat avec une remise en cause plus ou moins radicale du modèle de consommation et des réseaux de distribution (notamment la grande distribution). On y retrouve les acteurs historiques du commerce équitable pour qui ce mouvement « a pour fondement une resocialisation de l'acte marchand », ce qui se traduit par exemple par le refus de la grande distribution, l'acte d'achat des produits équitables devant être réalisé dans des lieux qui privilégient les relations sociales et conduisent à repenser le modèle de consommation ; ces organisations promeuvent des chaînes d'approvisionnement à haut degré d'intégration verticale. D'un autre côté, on trouve deux autres groupes pragmatiques, qui privilégient l'économie du bien, c'est-à-dire plutôt centrée sur le produit. Ils forment le pôle marchand du commerce équitable. Les plus connus en Europe sont ceux qui interviennent sur des filières de produits provenant des pays en développement (pour le café, thé, cacao, coton etc.). L'insertion dans le commerce international par le biais de différents réseaux de distribution, y compris la grande distribution, se fait sous forme de produits labellisés et donc identifiables par le consommateur. Il s'agit plutôt d'arriver à amender et à modifier les règles du commerce international que de le rejeter. Dans cette optique, l'autonomie, la croissance et la durabilité des filières de produits équitables passent par leur équilibre économique et la rémunération de différents acteurs. C'est donc sur la répartition et l'utilisation des valeurs ajoutées que les conventions doivent être établies (Robert-Demontrond, 2008).

---

<sup>11</sup> Voir « les quatre pôles du commerce équitable », Courrier de la Planète, 2008, p.34.

La filière du coton bio-équitable développée au Mali avec l'appui d'Hélvétas s'inscrit plutôt dans ce groupe de l'économie du bien, identifiée sous le nom de « filière labellisée » (Courrier de la Planète, 2008). Dans ce secteur assez hétérogène, les principes défendus ici sont cohérents avec les valeurs fondamentales du commerce équitable : s'inscrire dans le cadre d'une agriculture familiale, promouvoir un mode de production respectueux de l'environnement, fournir un appui organisationnel et technique aux associations de producteurs, favoriser l'émergence d'organisations démocratiques avec une gestion transparente, acheter les produits certifiés à un prix juste et stable, s'engager dans la durée et sur l'ensemble de la filière. L'objectif est de rendre la filière autonome, c'est-à-dire de progressivement réduire l'appui financier extérieur.

## ***2 Un modèle socio-organisationnel qui mobilise de nombreux acteurs***

### 2.1 Une forte intégration verticale

L'essentiel de la production de coton bio-équitable est transformé en dehors du Mali, où il n'existe plus de filatures. Le coton est donc égrené sur place et acheminé sous forme de fibre en Inde pour y être transformé dans des structures (filature, usine de tissage et de confection) qui sont aussi labellisées. Les produits finis sont acheminés en Suisse et écoulés dans des magasins spécialisés. L'ensemble des opérations repose sur des engagements entre les différents acteurs : la société Reinhart, spécialisée dans le commerce du coton bio-équitable, le groupe textile Switcher et le détaillant Migros. Les règles, notamment les prix au producteur, sont définies à l'avance sur des bases qui incluent les coûts de productions avec une rémunération décente du travail dans les pays concernés.

Au Mali, l'égrenage du coton est une opération qui nécessite d'importantes infrastructures et un accord est passé avec la CMDT qui réalise cette opération<sup>12</sup>. Du côté des producteurs, un changement radical des techniques de production est nécessaire, tant pour la fertilisation que pour la protection des cultures. Un important investissement en formation est réalisé pour les accompagner : production de matière organique, fabrication de bio-pesticides etc. De même, le label équitable nécessite aussi un appui pour le fonctionnement interne des organisations ; si le principe de l'organisation en coopératives est connu dans cette région grâce à celles créées dans la filière de coton conventionnel, les expériences n'ont pas toujours été positives. Il s'agit donc d'introduire de nouvelles règles de gestion et de fonctionnement démocratique des organisations de producteurs, qui constituent l'interface indispensable pour la commercialisation du coton et la gestion des primes. Cette tâche est supervisée par le Mobiom (Mouvement Biologique Malien), structure faîtière composée d'organisations dont le but est de promouvoir l'agriculture biologique au Mali à travers le commerce équitable.

### 2.2 La responsabilisation d'acteurs souvent marginalisés

Les contraintes imposées par la production biologique ont permis de trouver une organisation assez originale, qui s'adapte relativement facilement au modèle d'agriculture

---

<sup>12</sup> Cela suppose des opérations techniques, car il faut éviter tout contact entre coton conventionnel et coton bio-équitable (nettoyage des machines et des lieux de stockage etc.)



familiale du Mali. En effet, pour avoir la garantie d'une production biologique, il faut matérialiser dans l'espace une aire de culture biologique, d'un seul tenant et non des champs plus ou moins dispersés au milieu de champs conventionnels. Sur cette aire, il est nécessaire de pratiquer une rotation des cultures, toujours en mode biologique. Ainsi, le Mobiom a incité au développement d'autres productions comme le sésame et le karité, répondant à une demande du marché biologique.

Le responsable de l'aire de culture biologique est donc un individu (ou parfois un groupement), qui est un actif qui appartient à une exploitation qui reste souvent conventionnelle. Cette organisation permet aux exploitations de minimiser les risques que pourraient représenter une conversion totale<sup>13</sup>, tout en diversifiant les activités et les revenus.

En ne s'adressant pas automatiquement et uniquement au chef d'exploitation comme pour le coton conventionnel, l'organisme d'appui à la filière permet à d'autres actifs de l'exploitation (femmes, jeunes dépendants) d'obtenir le statut de producteur/trice reconnu et donc de renforcer leur participation aux prises de décisions. Cela est compatible avec l'organisation interne des unités de production de cette région. Les champs individuels des jeunes et des femmes leur permettent de gérer d'une manière autonome une production, qui sera soit auto-consommée, soit vendue pour faire face aux obligations monétaires.

### 2.3 Une croissance rapide... mais de grandes fragilités

La culture de coton biologique a démarré en 2002 et a attiré rapidement de nombreux producteurs. La production a été de 50 tonnes pour 174 producteurs en 2002 ; en 2004, la certification équitable a été obtenue et concerne 660 producteurs. En 2007, la surface cultivée en coton biologique atteint 1563 ha (pour une aire de culture biologique de 11 515 ha) et le nombre de producteurs est passé à 3669, dont 38% de femmes ; ces productrices exploitent un tiers de la superficie cultivée en coton biologique. Par contre, cet engouement des producteurs, qui n'est pas indépendant de la crise du coton conventionnel, n'est pas suivi par une hausse aussi rapide de la production. Celle-ci n'atteint que 613,5 tonnes de coton graines. Les rendements sont plutôt en baisse, ne dépassant pas 400 kg/ha en 2007, ce qui est loin d'atteindre le seuil de rentabilité de 750 kg/ha. De surcroît, cette faible production ne permet pas au Mobiom d'honorer ses engagements contractuels vis-à-vis de ses partenaires. La situation n'a pas été meilleure pour le sésame biologique ; la production est de 24 tonnes soit moins de la moitié de l'engagement pris avec l'huilerie française « Emile Noël ». En 2008, la proportion de femmes baisse légèrement (36%) parmi les 4445 producteurs répartis sur 33 coopératives (Mobiom 2006, 2007 et 2008)

Le prix d'achat le coton bio-équitable aux coopératives est très attractif par rapport au coton conventionnel : + 85% en 2006 soit 306 Fcfa ; il se décompose en un prix minimum garanti qui est de 50% supérieur au prix du coton conventionnel (avec des variations selon les années) et deux primes : une prime biologique qui revient aux producteurs (34 Fcfa/kg) et une prime équitable qui alimente le fonds de la coopérative et est destiné à des investissements communautaires ayant un intérêt collectif, soit social (école, centre de santé, puits) , soit

---

<sup>13</sup>Notamment parce que la filière est totalement intégrée

productif (hangar de stockage pour le coton biologique). Le producteur touche directement le prix garanti et la prime biologique : 272 Fcfa au lieu de 160 Fcfa pour le coton conventionnel.

### **III Une contribution à la transformation des relations de genre ?**

L'investissement des femmes pour la culture de coton-bio équitable suscite d'autant plus d'intérêt que les producteurs de coton conventionnel sont presque exclusivement des hommes. La création de la filière bio-équitable a ainsi ouvert des opportunités dont ont profité les femmes. Plusieurs questions se posent alors :

- Quelles sont les raisons pour lesquelles certaines femmes ont voulu devenir productrices ? Ces questions renvoient aux charges assumées par les femmes : quelles sont-elles, évoluent-elles dans une société soumise à des chocs importants ?
- Qui, parmi elles, a pu le devenir ? On touche alors la question des *capabilités* et le problème des droits : statut de la femme, accès aux moyens de production, accès aux prises de décision.
- En quoi les contraintes spécifiques des femmes influent sur la durabilité de la filière ?

#### **1 Méthodologie de l'enquête socio-économique**

Pour répondre à ces questions, nous avons réalisé une enquête socio-économique auprès de 202 femmes productrices en 2007. La sélection des sites (Yanfolila et Kolondieba) et des coopératives a été réalisé par un choix raisonné fait en accord avec l'équipe technique du MOBIOM ; l'échantillon a ensuite été tiré selon un mode aléatoire à partir des listes de producteurs de coton bio-équitable.

L'enquête de terrain est faite à partir d'un questionnaire fermé (réponses précodées) avec la possibilité de quelques réponses ouvertes. Les femmes productrices faisant partie d'une unité de production agricole, il est nécessaire de collecter des informations relatives au ménage auxquelles elles appartiennent. Connaître les actifs de ce ménage (terre, équipement agricole et bétail) est essentiel pour analyser les potentialités de la productrice, qui le plus ont besoin de ce matériel. Mais les femmes ont un accès plus ou moins limité à ces actifs. On s'est donc intéressés aux droits qu'elles ont dans le ménage en fonction de leur statut. La question des droits a été aussi abordée à travers la formation et l'accès aux structures de décision dans la coopérative, ainsi que les problèmes éventuels rencontrés.

Dans ces ménages où il n'y a pas de budget commun, mais une répartition des charges codifiée, il est important de connaître les obligations des femmes, surtout dans un contexte de forte monétarisation. Nous avons donc demandé qui payait les frais de santé, de scolarité de déplacement et d'habillement de la femme et de ses propres enfants. On constate en effet que la répartition des charges évolue et que les femmes prennent une part de plus en plus importante dans la couverture de certains besoins monétaires.

Les conditions de vie ont été abordées par les indicateurs sur l'accès à l'eau domestique, l'équipement du logement, la possession de certains biens (machine à coudre, fusil) et sur la possession de moyens de déplacement au niveau du ménage (vélo, moto).

Dans ces sociétés, la vulnérabilité alimentaire reste importante Examinée sous l'angle des *capabilités*, cette définition renvoie à plusieurs notions fondamentales, dont l'accessibilité et le choix. La première condition d'accès est donc que la nourriture soit disponible, soit par la production familiale, soit sur les marchés, y compris dans les zones enclavées. Mais, même si l'offre existe, il faut que les ménages puissent y accéder à un prix compatible avec leurs revenus monétaires. L'approche de la vulnérabilité alimentaire a été réalisée à travers la soudure, cette période où les réserves d'aliments de base de la production familiale sont épuisées et où il faut acheter la nourriture et/ou restreindre la consommation. On s'est intéressé aux formes que prend cette soudure comme la diminution du nombre de repas, mais aussi à sa gestion, chacun dans le ménage (homme, femme) ayant des stratégies et des modes d'action pour « passer » ce cap difficile.

## **2 Qui sont les productrices de coton bio-équitable ?**

L'enquête a permis de dresser des profils de femmes productrices. L'objectif de cette étape est de comprendre les contraintes des femmes, mais aussi les enjeux de l'appui à certaines catégories de productrices en termes de développement et de réduction de la vulnérabilité.

La première étape pour la réalisation de la typologie a été une analyse de correspondances multiples (ACM). Les 17 variables retenues pour la typologie sont celles dont la contribution à la l'inertie pour la formation des axes étaient les plus significatives. Les trois axes contribuent pour 45% à l'inertie totale. Un découpage en 5 types a été retenu<sup>14</sup>.

### 2.1 Des groupes selon des *livelihoods* différenciés

La distinction entre les groupes se fait par les moyens d'existence (*livelihoods*) d'une part et par le statut des femmes à l'intérieur du ménage d'autre part (veuves, premières épouses etc.)

Les moyens d'existence du ménage ou de la concession dans lesquels sont insérés les femmes ont évidemment une grande influence. Les opportunités liées au contexte biogéographique (présence de bas-fond pour les cultures) ou aux infrastructures (proximité d'une route ou d'un marché) jouent évidemment un rôle important.

Parmi les moyens d'existence, les actifs en bétail et les stratégies par rapport à l'élevage bovin sont une clé d'entrée discriminante. Très schématiquement, deux stratégies peuvent être distinguées en fonction du degré d'intensification : l'une qui privilégie un nombre important de bœufs de trait pour la traction animale et la production de matière

---

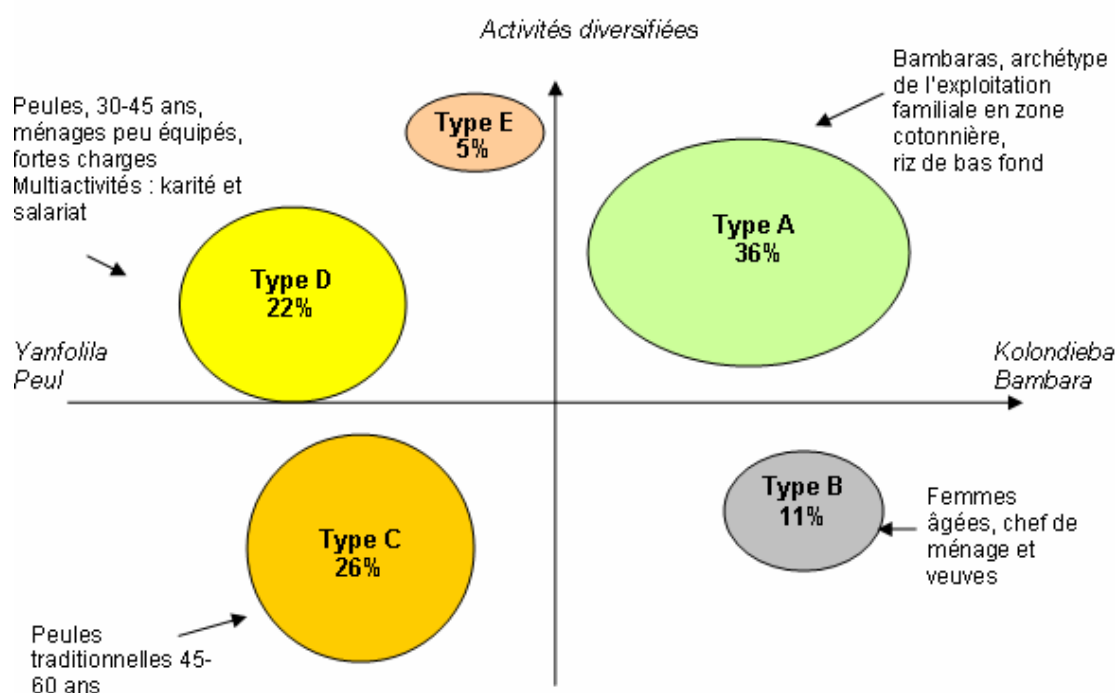
<sup>14</sup> La typologie est réalisée par la méthode des nuées dynamiques (méthode des centres mobiles) ; ensuite, on réalise un profil des modalités : à partir d'un tableau de contingence, on caractérise le type par la comparaison des moyennes pour les variables numériques continues (la significativité de la comparaison est vérifiée avec le test de Fisher) ; pour les variables qualitatives, on mesure le pourcentage de l'écart maximum (PEM). La fiabilité de la liaison entre le profil et les modalités est vérifiée par le test du Khi2. Ce traitement a été réalisé avec le logiciel Modalisa. Je remercie Jean Etienne Bidou pour son aide pour le traitement des données sous Modalisa.

organique, l'autre qui mise plus sur l'épargne sous forme de troupeau de bovins, mais qui est moins valorisé en agriculture.

Les moyens d'existence spécifiques des femmes s'inscrivent dans ces groupes selon une diversification plus ou moins marquée des activités marchandes (petit commerce, artisanat alimentaire).

Des différences apparaissent ainsi selon les deux grandes zones de production enquêtées (Kolondieba et Yanfolila). Elle sont confortées par les appartenances culturelles propres aux deux grands groupes représentés dans l'échantillon, qui se répartissent sur ces deux zones : les bambaras (46,5%) sont sur la zone de Kolondieba<sup>15</sup> et les peuls (48,5%) sont plutôt sur la zone de Yanfolila. Cependant, malgré ces distinctions géographiques et ethniques, on constate que les systèmes de production se sont fortement rapprochés, les pasteurs peuls étant devenus agriculteurs et les agriculteurs bambaras s'étant mis à l'élevage<sup>16</sup>. Les caractéristiques des 5 groupes sont présentées ci-dessous.

### Typologie des femmes productrices : des *livelihoods* très différenciés



#### 2.2 Le type A « productrices de Kolondieba » (36%, n=72)

L'organisation de ce groupe correspond à une sorte d'idéal type de l'exploitation familiale bambara en zone cotonnière, reposant sur des règles de droits et d'obligations bien

<sup>15</sup> Même si des peuls sont aussi installés à Kolondieba et réciproquement. Les autres groupes (malinké, dogon etc.) sont faiblement représentés (5%)

<sup>16</sup> L'apport des peuls pour l'intégration de l'agriculture et de l'élevage dans la région du Sud-Mali a été bien décrit (Hochet, 2006)

codifiées. Les femmes ont un espace d'autonomie : champs personnels, activités rémunératrices etc. Les femmes sont plutôt moins sollicitées que dans d'autres groupes pour assumer des obligations monétaires en principe dévolus aux pères de famille. Un quart des femmes assurent les frais de scolarité de leurs enfants , 44 % ceux de santé, et 40% les frais de déplacement pour elle-même ou ses enfants.

Ce sont des exploitations qui ont bénéficié de la période faste du coton conventionnel pour s'équiper en matériel et ils font partie de la catégorie A sur les 4 utilisées par la CMDT<sup>17</sup>, c'est-à-dire qu'ils sont les mieux dotés. La capitalisation en cheptel bovin (hors bœufs de traits) est hétérogène : si 60 % n'ont pas de cheptel (ce qui est la moyenne de l'ensemble de l'échantillon), c'est aussi dans ce groupe qu'on trouve les quelques troupeaux de plus de 50 têtes.

Ce groupe rassemble plutôt des femmes bambara, réparties sur 3 coopératives de la zone de Kolondiéba. Ces femmes sont mariées, appartiennent à des ménages polygames (82%) et ont des coépouses vivantes au moment de l'enquête. Mais les productrices sont le plus souvent la première épouse du chef de ménage, même si 25% des femmes ont le statut de seconde épouse. Ce sont les cultures de bas fond qui distinguent très nettement les femmes de ce groupe des autres : elles ont plusieurs champs personnels dans les bas-fonds, où elles cultivent notamment du riz (75%). Les terres leur sont octroyées par le chef de ménage, mais c'est une transmission intrafamiliale entre femmes (de femmes à belles-filles)<sup>18</sup> ; elles n'en sont pas propriétaires, mais en ont l'usage tant qu'elles restent dans la famille de leur mari, puisque ce sont des sociétés patrilocales.

Les femmes de ce groupe ont des sources de revenu diversifiées : vente de karité et de néré, petit commerce pour 90% d'entre elles. Elles ne possèdent pas de matériel, mais appartiennent à des ménages ou des concessions dont le chef a un équipement agricole plutôt conséquent, que ce soit pour le transport ou la culture (charrue, sarcluse etc.) ainsi que des bœufs de trait (48% ont plus de 2 paires de bœufs). Cette relative aisance est confortée par des indicateurs de confort comme le toit de tôle (62%) ou la possession de vélos. La consommation alimentaire (viande et poisson) est plutôt plus diversifiée.

Les deux tiers des femmes travaillent aussi sur les champs de coton conventionnel comme main d'œuvre familiale. Ainsi, la production de coton biologique par les femmes permet une diversification des revenus sans remettre en cause le modèle de la production de coton conventionnel.

---

<sup>17</sup> La CMDT a défini une typologie des exploitations très largement utilisée par les opérateurs de la zone. La catégorie A est la plus favorisée : équipée pour la culture attelée, disposant d'au moins une charrette, possédant un troupeau de plus de 10 bovins et au moins 2 paires de bœufs de labour. A l'opposé, les plus pauvres sont les exploitations de catégorie D en culture manuelle, ne connaissant pas la culture attelée.

<sup>18</sup> Cela veut dire que le droit sur la terre dépend du statut de la femme ; ces terres restent sous l'autorité du chef de concession, qui les attribue à leurs épouses puis ensuite à leurs belles filles quand l'épouse est trop âgée. Si le statut de la femme change (divorce, séparation), elle perd ses droits sur la terre.

### 2.3 Le type B « les femmes chef de ménage et veuves » (11%, n=22)

Ce groupe est assez petit, mais socialement très caractérisé. Il compte beaucoup de femmes chef de ménage bambara. Celles-ci vivent dans une concession (souvent celle de leur mari défunt) et ont accès aux greniers collectifs. Elles sont pour la plupart âgées : les trois quart ont plus de 60 ans, ce qui est élevé dans un pays comme le Mali et elles ont eu de nombreux enfants, 10 en moyenne, mais elles n'en n'ont plus actuellement à charge.

Contrairement aux autres femmes, elles ne travaillent, ni sur les champs collectifs de la concession, ni sur les champs de coton du chef de concession ; leur statut et leur âge les en exemptent. La fabrication de beurre de karité (opération physiquement difficile) est réservée à l'autoconsommation. Elles possèdent souvent un âne et sont plus autonomes pour le transport que les autres femmes.

Elles font du petit commerce pour couvrir les dépenses monétaires qu'elles doivent assurer elles-mêmes (santé, déplacements, achats d'habits etc.) ; leur implication dans la culture du coton bio-équitable correspond à cette nécessité de trouver une activité monétaire.

### 2.4 Le type C « femmes peules « traditionnelles » » (26%, n=53)

Ce type regroupe surtout des femmes peules, de la zone de Yanfolila (villages de Nieme et Faraba). Ces femmes sont mariées et ont des enfants à charge (8). Quand le ménage est polygame, ce qui est le cas pour la moitié environ, elles sont la première épouse.

Elles ont eu accès à la terre en vertu d'un droit d'usage concédé aux femmes tant qu'elles sont dans la concession. Les trois quarts des femmes ont généralement un seul champs personnel. A l'exception d'un petit groupe qui s'est spécialisé dans la culture d'oignon, la production agricole est moins diversifiée que chez les bambaras du groupe A, mais par contre, l'élevage tient une place plus importante, tant sur le plan économique que social. Les ménages disposent de plus de bœufs, que ce soit les bœufs de trait (4 en moyenne mais 25% en ont plus que 6) ou un troupeau. C'est dans ce groupe qu'on trouve le plus de ménages possédant un troupeau avec plus de 10 têtes pour la moitié d'entre eux (53%).

La propriété du cheptel bovin et du matériel agricole est concentrée dans les mains du chef de ménage ; les femmes ne possèdent elles-mêmes que très peu de ces actifs. Par contre, elles font aussi du petit élevage (ovin et caprin) qu'elles peuvent commercialiser en cas de besoin monétaire.

Dans ce groupe, les stratégies en période de soudure sont nettement différenciées des autres types : peu de femmes ont des réserves personnelles qu'elles peuvent mobiliser pour la famille ou leurs enfants ; mais par contre, la propension à prendre du crédit ou à partir en exode temporaire pour les hommes ou les jeunes filles est nettement plus élevée qu'ailleurs. La soudure y est d'ailleurs plus difficile que pour les autres groupes, le nombre de repas passe de 3 à 2, voir 1 par jour. Ainsi, malgré des actifs sous forme d'élevage bovin, ce groupe paraît avoir une vulnérabilité alimentaire plus importante.

## 2.5 Le type D « femmes peules des exclus de l'élevage » (22%, n=45)

Ce sont des femmes peules de la même zone et des mêmes villages que le groupe précédent. Et pourtant, il s'oppose assez nettement au groupe C notamment par les actifs possédés et les stratégies mises en oeuvre. Les femmes de ce groupe sont plus jeunes (70% ont entre 30 et 49 ans), avec de nombreux enfants à charge. Elles sont aussi plus nombreuses à travailler sur les champs collectifs de coton ou de céréales. Elles appartiennent à des ménages plutôt pauvres : les chefs de ménage sont peu équipés en matériel agricole et, plus surprenant pour des peuls, ont peu de bétail (36% n'ont pas de bœufs de trait et 71% n'ont pas de troupeau). Cette situation pourrait être expliquée par le statut de ces ménages au sein de la société peule, qui est très hiérarchisée où les descendants de captifs n'ont pas le droit de posséder du bétail.

Ce sous-équipement du ménage a des conséquences sur la production de coton biologique : 89% des femmes déclarent avoir des difficultés pour le transport de la matière organique dans les champs, ce qui peut avoir des conséquences sur la gestion de la fertilité et les rendements.

Les faibles actifs des ménages expliquent sans doute les stratégies des femmes pour trouver des ressources monétaires. Plus de 9 femmes sur 10 font du beurre de karité, destiné surtout à la vente. Les revenus dépassent 50 000 Fcfa par an pour la moitié d'entre elles, ce qu'on ne retrouve dans aucun autre groupe. Elles font aussi du maraîchage pour se procurer des revenus.

Leurs droits sur la terre sont plus précaires que pour les autres groupes : il n'y a pas de règle bien établie concernant les champs des femmes et elles déclarent qu'on pourrait leur reprendre la terre si celui qui leur a attribué le décide. Et dans la coopérative de producteurs de coton biologique, elles ont très peu de responsabilités, ce qui est peut être dû à leur âge et au statut moins favorisé de leur ménage.

Les femmes de ce groupe D appartiennent toutes à un groupement par classe d'âge. Les classes d'âge forment des relations horizontales qui sont à l'opposé des relations verticales liées au statut (ethnie, lignage etc.). Les groupements réunis sur cette base permettent des actions coordonnées d'entraide et de solidarité entre femmes d'une même tranche d'âge. Dans la zone enquêtée, ces groupements ont une grande importance dans l'organisation du travail agricole, en effectuant des travaux sur demande, généralement payés en argent. L'utilisation des revenus est variée : répartition individuelle ou thésaurisation dans une caisse commune pour des achats groupés en fin de saison (vaisselle, petit équipement) ou pour une manifestation collective.

Les femmes du groupe D assument de nombreuses charges monétaires. C'est dans ce groupe qu'elles sont le plus nombreuses à assumer seules certaines dépenses : 90% pour le condiment<sup>19</sup>, 89% pour l'habillement, 35% pour la santé. Et c'est aussi dans ce groupe qu'on trouve le plus de femmes aidant le mari à payer certaines charges : la moitié contribuent à

---

<sup>19</sup> Le condiment ou la sauce est l'accompagnement des céréales ; une partie des ingrédients est acheté : sel, poisson séché, concentré de tomates, bouillon cube etc.

payer la scolarité des enfants, un tiers participe avec le mari au paiement des frais de santé. Cette prise de responsabilité se manifeste aussi pour faire face à la soudure, pour laquelle elles constituent des réserves personnelles, qu'elles utilisent pour l'ensemble de la famille (71%), mais aussi des réserves pour leurs seuls enfants lorsque le grenier collectif est vide (63%). Cette stratégie est efficace car, de façon surprenante, c'est aussi dans ce groupe que le nombre de repas diminue le moins en période de soudure.

On ne détaillera pas ici les caractéristiques du groupe E qui ne compte que 5% de l'échantillon, soit 10 femmes d'origine diverse, mais dont la principale particularité est de bénéficier de transferts monétaires. On y retrouve aussi les quelques femmes enquêtées en bordure de l'axe routier qui bénéficient donc d'opportunités pour écouler leurs produits.

### **3 Questions sur la durabilité : tensions entre le pôle économique et le pôle social ?**

L'enquête sur les femmes productrices de coton biologique et équitable permet d'identifier quelques caractéristiques de leur profil et de leurs difficultés. Les inégalités de genre sont importantes dans cette société rurale et ont une incidence négative sur les *capabilités* des femmes, aussi bien sur leurs potentialités (niveau de formation, d'équipement en matériel et en cheptel) que sur les droits d'accès (à la terre, aux structures de décision, au crédit).

Dès lors, il faut s'interroger sur la contribution de la filière de coton bio-équitable à la réduction des inégalités de genre. Mais aussi, identifier en quoi ces inégalités pèsent sur certaines dimensions de la durabilité de la filière.

#### 3.1 Les inégalités de genre qui limitent les *capabilités* des femmes

Les femmes, comme tous les autres individus de leur communauté, sont insérées dans un réseau de relations verticales, déterminées par la place de leur lignage dans leur ethnie et dans la communauté, par l'âge et le rang familial de leur époux, leur statut matrimonial (rang d'épouses) et leur statut de mère (descendance masculine). L'accès aux différentes ressources, foncières mais aussi travail ou matériel agricole, est étroitement lié à la place des femmes dans ce réseau vertical.

##### *Un très bas niveau de formation*

Le niveau de formation des femmes est extrêmement faible : 89% des femmes n'ont jamais été à l'école ; pour les autres elles n'ont pas, sauf exception, dépassé le niveau primaire. Avec une telle proportion de femmes analphabètes, la situation est complexe à bien des égards. La culture biologique de coton nécessite un changement radical des techniques de production, notamment dans la manière de traiter le problème des ravageurs : fabrication de biopesticides, observation et passage fréquents dans les champs, rotations culturales précises etc. La formation aux techniques de l'agriculture biologique est assurée par le Mobiom ; le faible niveau d'éducation des femmes complique l'accès aux savoirs nécessaires pour la conduite de la culture, car, au-delà de la question de l'écriture, il y a un socle de connaissances sur les sciences du vivant que les femmes n'ont pas. Par ailleurs, la



participation à la gestion des organisations de producteurs se trouve entravée, puisque la maîtrise de l'écrit est un outil indispensable pour assurer un contrôle sur les différentes opérations. Les femmes se trouvent alors en situation de dépendance vis-à-vis des hommes qui sont mieux formés, ce dont certains peuvent tirer un profit personnel, en mobilisant certains postes dans les coopératives.

### *Des droits sur la terre fragiles*

L'accès à la terre pour les femmes productrices relève du droit foncier traditionnel : sauf exception, les femmes enquêtées ont bénéficié d'un droit d'usage sur des terres du lignage de leur mari, ce qui est donc lié à leur statut d'épouse. Ce droit est concédé par les autorités coutumières compétentes de la famille, du lignage ou du village du mari. La terre leur est prêtée et elles ne peuvent en aucun cas l'aliéner à l'extérieur de la famille. La sécurisation des droits fonciers des femmes est donc assez limitée, surtout que le droit coutumier peut évoluer assez vite : dans d'autres régions du bassin cotonnier (près de Koutiala notamment), la pression foncière a eu raison de ce droit d'usage de femmes sur les terres. Le changement de situation familiale (décès du mari ou séparation) est aussi une menace.

### *La main d'œuvre : un facteur limitant*

Actuellement, pour les productrices, ce n'est pas tant le manque de terres qui est un facteur limitant que la capacité à mettre en culture des surfaces plus grandes, ce qui nécessite de l'équipement et de la main d'œuvre. Le travail sur les champs de coton nécessite une aide pour les opérations que les femmes ne pratiquent pas habituellement dans cette société et qui requièrent une importante force physique, comme le défrichage ou le labour<sup>20</sup>. Les femmes ont alors recours à la main d'œuvre familiale ou, plus rarement, à de la main d'œuvre extérieure. Elles peuvent demander cette main d'œuvre seule ou avec un équipement agricole (par exemple, l'attelage complet pour le labour). Ainsi, pour faire face aux travaux agricoles au cours d'une saison culturale, une même productrice mobilise toute une série de combinaisons en fonction des opportunités, notamment la disponibilité de la main d'œuvre familiale. On voit mal dans ces conditions comment des femmes trop isolées pourrait mener la culture du coton. Cet appui des autres membres de la famille est rarement rémunéré, sauf parfois en journées de travail fournies par la femme en retour. Il fait partie d'un système d'échanges plus large et plus complexe au sein de la famille, l'argent du coton étant lui-même utilisé par les productrices pour faire face à certaines obligations familiales.

Le recours à de la main d'œuvre hors du cercle familial existe aussi pour certaines opérations : les productrices requièrent les prestations de services d'individus ou des groupements de femmes. Mais, contrairement au système d'échange qui existe en milieu familial, les productrices doivent déboursier comptant la rémunération du service, y compris pour les groupements de femmes. Il leur faut donc à la fois avoir la trésorerie disponible et de bonnes perspectives de rendement pour que l'opération soit rentable. Pour la culture du coton

---

<sup>20</sup> Il faut rappeler toutefois que la division sexuelle du travail varie beaucoup, même au sein des sociétés rurales africaines, et que là où une tâche est dite « masculine », elle peut au contraire être féminine dans une autre région ou pour une autre ethnie.

biologique, les productrices font appel aux groupements de femmes surtout pour le sarclage (34%), et parfois pour d'autres travaux, comme le semis ou la récolte. Il existe aussi des groupements d'hommes, payé en argent à un tarif beaucoup plus élevé, mais les femmes y font très rarement appel.

#### *Un accès restreint au matériel agricole*

Les femmes productrices de coton biologique ont un problème d'accès au matériel agricole, contrairement aux hommes chefs de ménage qui sont les propriétaires en titre du matériel agricole du ménage et peuvent décider de son affectation prioritaire. Quand elles n'ont pas de matériel personnel, les femmes empruntent le matériel au chef de ménage, avec parfois une contrepartie financière et plus rarement une contrepartie en jour de travail supplémentaires sur les champs collectifs. Cependant, elles sont alors confrontées au calendrier d'utilisation de ce matériel.

La grande majorité des productrices estiment que l'emprunt de matériel pose des problèmes de disponibilité de l'équipement (60%), ce qui provoque un retard dans les travaux parfois préjudiciable à la culture. Le chef de ménage effectue les travaux qu'il estime prioritaire, et quand le matériel est libre, la productrice peut en bénéficier. Ceci incite les femmes à essayer progressivement de s'équiper pour effectuer au moins une partie de travaux, le plus souvent de transport<sup>21</sup>.

La disponibilité en main d'œuvre et en équipement a un impact négatif sur la surface en coton cultivée par productrice. Celle-ci est en moyenne plus faible que celle cultivée par les hommes : 0,25 ha en moyenne pour les femmes contre 0,50 ha pour les hommes.

#### *La question de la fertilisation*

La restitution ou l'amélioration de la fertilité des terres en culture biologique est un problème encore plus complexe que dans la culture du coton conventionnel, où l'utilisation d'engrais provenant de l'agrochimie est possible. Une très grande majorité des femmes productrices (87%) déclare avoir des difficultés à collecter et amener sur le champ la matière organique nécessaire. Les quantités requises par le protocole technique dépassent plusieurs tonnes par hectare, selon la qualité du sol. Or, malgré de récentes évolutions, la commercialisation d'engrais organiques utilisables en agriculture biologique est encore faible. Les producteurs fabriquent donc eux-mêmes leur engrais à partir de divers éléments : déchets ménagers (épluchures, balayures de cours), bouses de bovins, résidus de récolte des champs collectifs et/ou des champs personnels de la femme ou encore terre des termitières pour ce qui est le plus couramment utilisé. Les droits qu'ont les femmes pour utiliser ces différentes sources de matière organique varient selon les ménages et les villages<sup>22</sup>. Les femmes productrices transportent le plus souvent manuellement la fumure organique dans les champs, faute d'équipement de transport ; cette difficulté liée au transport est d'ailleurs soulignée par 69% des femmes. Les conséquences de ces deux difficultés (production et transport) se

---

<sup>21</sup> Des crédits spécifiques pour l'équipement des productrices ont été mis en place. Ainsi, 42% des femmes productrices possèdent actuellement une partie du matériel agricole nécessaire pour la culture du coton.

<sup>22</sup> Par exemple, pour les bouses, comme le bétail n'est pas en stabulation, elles les collectent là où on les autorise, car la fumure du bétail en parcours sert à amender les champs et fait l'objet d'une gestion codifiée.

traduisent par un apport souvent insuffisant dans les champs, ce qui a des répercussions sur les rendements.

### 3.2 Questions sur la durabilité de la filière de coton bio-équitable

#### *La durabilité écologique*

L'abandon de l'utilisation de pesticides et herbicides de synthèse a des conséquences bénéfiques sur la biodiversité et l'état de l'écosystème, tout comme sur l'état sanitaire des populations. Les techniques utilisées en agriculture biologique pour lutter contre les ravageurs du coton sont d'une certaine complexité et fortes consommatrices de main d'œuvre, mais ne requièrent pas d'intrants importés, donc ne nécessitent pas le recours au crédit comme pour le coton conventionnel. Elles présentent un intérêt marqué auprès des femmes : en effet, dans la culture du coton conventionnel, d'une part, les femmes évitent la manipulation des pesticides et d'autre part, elles ont peu d'accès au crédit.

Par contre, pour la fertilisation, la quantité de matière organique disponible et épandue sur les champs pourrait être insuffisante et compromettre le maintien de la fertilité des terres. Les conséquences sur l'évolution des rendements sont préoccupantes. A la fois la durabilité écologique est hypothéquée (par risque d'épuisement des sols), mais aussi la survie économique de la filière.

Un autre problème spécifique au coton produit en Afrique concerne le transport : en l'absence de possibilités de transformation sur place, le coton est envoyé en Inde puis les produits finis sont exportés en Europe.

#### *La durabilité économique*

Le coton bio-équitable est un « marché de niche », qui ne représente que 0,55% de la production mondiale de coton en 2008. Jusqu'en 2008, le coton bio-équitable n'avait pas de problème de débouchés, la demande n'étant même pas couverte ; cependant, sur le moyen terme, il est difficile de prévoir l'évolution de la demande (Haynes, 2006). D'autant que depuis la crise économique mondiale de fin 2008, celle-ci plafonne et les acteurs de la filière en aval de la production optent pour une attitude prudente.

Dans ce contexte, la question de l'équilibre économique de la filière est posée de manière aiguë. Les coûts de formation et de suivi des producteurs, les frais de certification sont autant de charges fixes à intégrer. Or, avec des rendements trop faibles, comme c'est le cas actuellement, cet équilibre ne peut être atteint. L'émiettement des surfaces par producteur (plus marqué chez les femmes) représente aussi un problème, puisque les coûts de formation et d'encadrement sont liés au nombre de producteurs, alors que les ressources pour assurer ces coûts sont théoriquement prélevées proportionnellement à la quantité de coton produite<sup>23</sup>.

Différentes études ont porté sur la comparaison des coûts de production du coton bio-équitable et ceux de coton conventionnel. L'écart dépend de la valorisation qu'on attribue à la main d'œuvre familiale. Si on ne valorise pas celle-ci, le coût de production d'un kilo de

---

<sup>23</sup> C'est l'objectif à terme mais les partenaires extérieurs assurent encore une grande partie de ces coûts.

coton-graine bio-équitable représente 75% de celui d'un kilo de coton-graine conventionnel<sup>24</sup> en 2006. Mais dès qu'on inclue une valorisation de la main d'œuvre familiale, cet écart se resserre voire s'inverse, plus particulièrement pour les productrices qui ont moins accès à la mécanisation. Ces coûts plus élevés ne posent pas de réel problème aux producteurs pour plusieurs raisons. Tout d'abord le prix d'achat au producteur est nettement plus élevé dans la filière bio-équitable que dans celle du coton conventionnel (+64% en 2007), cette différence est largement compensée. Mais aussi, le fait d'avoir pas ou très peu de crédits est intéressant pour les producteurs, surtout les femmes. Celles-ci « ajustent » la valorisation de la main d'œuvre familiale plutôt vers le bas ; en effet, ayant moins d'opportunités et de mobilité que les hommes, elles n'accordent pas la même valeur en équivalent monétaire à leur travail.

### *La durabilité sociale*

Comme dans d'autres filières du commerce équitable, ce ne sont pas les producteurs les plus pauvres et les plus défavorisés de la région qui sont sélectionnés : le Mobiom a pris en priorité des producteurs ayant un minimum d'équipement, qui correspondent au type A ou B de la CMDT. Ce choix est justifié par le souci de durabilité économique. Cependant, dans une société qui est très marquée par les inégalités de genre, le choix d'intégrer plus de tiers de femmes parmi les producteurs illustre la préoccupation d'accompagner une réelle transformation. Le Mobiom pratique une politique réellement active vis-à-vis des productrices, notamment en termes de formation. On constate une réelle incitation à l'*empowerment* des femmes productrices (femmes relais villageois, présidente de coopérative) qui se réalise dans un contexte social particulièrement conservateur sur la prise de responsabilité des femmes dans les affaires publiques.

L'enquête réalisée auprès des productrices montre que celles-ci ont un statut plutôt favorisé dans le ménage (premières épouses le plus souvent). Cependant l'enquête a fait aussi ressortir la présence de deux groupes ayant des statuts particuliers : des femmes âgées, veuves et chefs de ménage d'une part (type B) et d'autre part, un groupe de femmes peules appartenant à des ménages pauvres et semble-t-il, de statut moins valorisé (type D). Cela est une illustration du principe du commerce équitable qui « s'est construit comme une forme d'action collective instituant des règles de justice sociale – au sens d'une amélioration prioritaire du sort des plus pauvres- dans le rapport commercial » (Chanteau, 2008).

La culture du coton bio-équitable introduit des innovations institutionnelles qui ont des répercussions sur le statut des femmes. Dans la culture du coton conventionnel, ce sont les hommes chefs de ménage qui sont reconnus comme producteurs, même si l'ensemble de la main d'œuvre familiale est mobilisée. Dans la production de coton bio-équitable, la personne qui a la responsabilité de la culture est la seule interlocutrice de l'encadrement technique et commercial. Les femmes ont donc acquis un statut de productrice, bénéficiant des formations, touchant elles-mêmes le produit de leur travail, étant aussi sollicitées pour assumer des responsabilités au sein des associations de producteurs. Au-delà de l'intérêt évident d'amélioration de leur situation matérielle par les revenus provenant de la production de coton

---

<sup>24</sup> Raisonner par kilo est plus pertinent que raisonner par hectare car il y a toujours une différence de rendement entre le coton conventionnel et le coton biologique, au détriment de ce dernier.

biologique, cette forme d'organisation offre aussi aux femmes une possibilité d'améliorer leur statut dans la société. Il s'agit d'un réel *empowerment*, dont l'amélioration est sans doute une des clés du progrès social en milieu rural malien.

## Conclusion

Face à la crise du coton conventionnel, le développement de la production de coton bio-équitable représente une possibilité de diversification. L'intérêt des femmes pour cette culture illustre bien cette recherche de revenus complémentaires, qui leur est indispensable pour assumer une partie des charges familiales.

Cependant, les questions sur la durabilité de la filière du coton bio-équitable demeurent, tant sur le plan économique qu'écologique en ce qui concerne la gestion de la fertilité des sols.

Cette fragilité des dimensions économiques et environnementales risque de mettre en péril les avancées sur le plan social. L'accès des femmes au statut de productrices permet à celles-ci de participer aux décisions, d'accéder aux formations et de contrôler le revenu de la production. Les contraintes du fonctionnement des coopératives dans le cadre du commerce équitable réduisent en partie l'impact des inégalités de statut qui sont fortement ancrées dans la société. En ce sens, le développement de la filière de coton bio-équitable est porteur de transformation sociale.

## Bibliographie

- BELIERES J-F, BOSCH P-M, FAURE G., FOURNIER S. ET LOSH B., 2002. *Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libéralisé?* Londres, IIED, Dossier n° 113, 40 p.
- BERTHOME, J., 2002. « Acteurs, normes, enjeux et partenariat dans les filières coton d'Afrique francophone. Le cas du Mali. » *Comment réduire pauvreté et inégalités ? Pour une méthodologie des politiques publiques* (M. Lévy ed.), pp. 161-180.
- BONASSIEUX A., 2002. « Filières-coton, émergence des organisations de producteurs et transformations territoriales au Mali et au Burkina Faso ». *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°220, oct-déc 2002, pp. 421-434.
- BROCK K., COULIBALY NG., RAMISCH J., WOLMER W., 2002. « Crop-Livestock Integration in Mali : Multiple Pathways of Change », *Pathways of Change in Africa. Crops, Livestock and Livelihoods in Mali, Ethiopia and Zimbabwe* (Scoones and Wolmer, ed.), Institute of Development Studies, University of Sussex.
- CHANTEAU J-P., 2008. « La diversité des commerces équitables face aux inégalités économiques. Une analyse institutionnaliste comparative ». *Revue Tiers Monde*, Volume 2008, Number 195, p. 555-573
- COURRIER DE LA PLANETE, 2008. *Commerce équitable, la crise de croissance ?* n°87, p.3-58.
- DEM S.B., COBB J., MULLINS D., 2007. « Pesticide Residues in Soil and Water from Four Cotton Growing Areas of Mali, West Africa », *Journal of Agricultural, Food and Environmental Sciences*, volume 1, issue 1., 16 p.
- DEVEZE J-C, 2004. « Les agricultures familiales africaines entre survie et mutations » *Afrique contemporaine*, n° 210, pp. 157-170.

- DJOUARA H., BÉLIÈRES J-F, KÉBÉ D., 2006. « Les exploitations agricoles familiales de la zone cotonnière du Mali face à la baisse des prix du coton graine ». *Cahiers Agricultures*, Vol 15 (n° 1): pp. 64 -71.
- DROY I., 2006. « Quel apport de l'approche par les capacités pour l'analyse des inégalités de genre? » In V. Reboud (Ed.), *Amartya Sen : Un économiste du développement ?* (pp. 125-148). Paris: AFD.
- DROY I., BELIERES J-F., BIDOU J-E., 2008. *La durabilité en questions : le cas des systèmes de production cotonniers au Mali*. Communication au colloque international « Systèmes de production et durabilité dans les Suds », MSH, Poitiers, 7-8 février 2008.
- DUFUMIER M., BAINVILLE S., 2006. « Le développement agricole du Sud-Mali face au désengagement de l'Etat », *Afrique contemporaine*, n° 217, pp 121-133.
- FOK M., 2007. « Rôles de l'Etat dans la construction et la restructuration des filières cotonnières en Afrique : analyse par la théorie des réseaux. » In actes du colloque "*L'Etat malgré tout ? Acteurs publics et développement*", Mons, 13-16 mai, 2007
- FOK M., 2007. *Analyse multifactorielle de la baisse des rendements du coton en zone CMDT : de la physiologie à l'idéologie*. Rapport CIRAD, 158 p.
- HAYNES I., 2006. Le coton bio et/ou équitable : réel avenir ou effet de mode ? *Biotechnol. Agron. Soc. Envir.*, volume 10 (2006), n°4, p. 361-371.
- HOCHET P., 2006. « Migrations, agro-élevage et développement parmi les Minyanka du sud-est du Mali. La construction de l'étranger utile », *Cahiers d'Etudes africaines*, XLVI (3), 183, pp. 615-631.
- HUGON P., 2005a. *Les filières cotonnières africaines au regard des enjeux nationaux et internationaux*. *Notes et Études Économiques.*, NEE (23): 87 - 112.
- HUGON P. 2005b. « Les réformes de la filière coton au Mali et les négociations internationales », *Afrique contemporaine*, n° 216, pp. 203-224.
- HUGON P., 2007. « Méso analyse de filières et politiques publiques. Illustration par les filières cotonnières en Afrique » *Concept et méthodes en économie des filières*. Ed., Montpellier, CIRAD, 36 p.
- HUSSEIN K., PERRET C. ET HITIMANA L., 2005. *Importance économique et sociale du coton en Afrique de l'Ouest: rôle du coton dans le développement, le commerce et les moyens d'existence*. Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest / OCDE. Novembre 2005. 72 p.
- MAHIEU F-R., 1989. « Principes économiques et sociétés africaines », *Revue Tiers Monde*, vol.30, n°120, p. 725-753
- MATHIEU P., 2001. « Croissance démographique et gestion de l'environnement en Afrique sub-saharienne », *Savoirs et jeux d'acteurs pour des développements durables*. Debuyst F. et al. Dir. Population et Développement n°9 Louvain la Neuve, pp. 375-411.
- MESPLE-SOMPS S., ROBILLIARD A-S, GRÄB J., COGNEAU D., GRIMM M., 2008. *Coton et pauvreté en Afrique de l'Ouest. Analyse comparée des conditions de vie des ménages au Mali et au Burkina Faso*. AFD, série Analyse d'impact n°01, 82 p.
- MOBIOM 2006, 2007, 2008. *Rapports d'activités*
- NUBUKPO K., KEITA M., 2005. *L'impact sur l'économie malienne du nouveau mécanisme de fixation du prix du coton graine au producteur*, Rapport d'étude pour Oxfam, 42 p.

- NUBUKPO K., 2007. L'OMC est-elle compatible avec les objectifs du millénaire pour le développement ? Le cas du coton malien, in Boussard J-M, Delorme H. (eds.). *La régulation des marchés agricoles internationaux : un enjeu décisif pour le développement*. Paris : L'Harmattan, p. 153-162.
- PAN-PESTICID ACTION NETWORK AFRICA, 2004. *Rapport annuel 2004*, 25 p.
- RAYNAUT, CL. (ED), 1997. *Sahels, diversité et dynamique des relations société et nature*, Karthala, 432 p.
- ROBERT-DEMONTROND P., 2008. *Entre ictus, rires et rictus : les avenir du commerce équitable*. Communication au 3<sup>e</sup> colloque international sur le commerce équitable-FTIS 2008, Montpellier.
- SAMAKE A., BELIERES J-F., BOSCH P-M., SANOGO O., 2007. *Les implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Mali. Première phase du programme Rural Struc – Synthèse nationale - MALI*. CEPIA / Banque Mondiale & Coopération française. Bamako, 227 p.
- SAMAKE A., BELIERES J-F., CORNIAUX C., DEMBELE N., KELLY V., MARZIN J., SANOGO O., STAATZ J., 2008. *Dimensions structurelles de la libéralisation pour l'agriculture et le développement rural au Mali. Deuxième phase du programme Rural Struc / Consortium IER/MSU/CIRAD*. Banque Mondiale/Coopération française/FIDA. Bamako, 281 p.
- SANOGO Y., 2007. *Coton équitable et développement durable au Mali : une étude exploratoire* (Favreau L., dir.), Les cahiers de la CRSDD • collection recherche, No 08-2007, 79 p.
- SIDIBE M., BELIÈRES J-F, COULIBALY J ., 2007. *Gestion des stocks et de la trésorerie dans les exploitations agricoles familiales du vieux bassin cotonnier : pratiques et contraintes*. Rapport du PCP, IER-IPR-CIRAD, 67 p.

**Figure 1 : Localisation de la zone cotonnière au Mali (adapté d'après Djouara et al, 2006).**

# Carte du Mali et localisation des zones cotonnières

